

Evolution des composantes de la masse monétaire de 2006 à 2008
(en milliards de FC)

RUBRIQUES	2006		2007		2008	
	Déc	%	Déc	%	Juillet	%
1. DISPONIBILITE MONET.(M1)	211,9	48	300,2	46	304,3	34
- Circulation fiduc.hors banque	182,3	41	233,2	36	255,7	29
- Dépôts à vue en MN	29,7	7	67,0	10	48,6	5
2. QUASI-MONNAIE	224,9	52	357,7	54	585,1	66
- Dépôts à terme en MN	4,4	1	2,5	0,3	1,8	0,2
- Dépôts en devises	213,0	48	337,7	51	560,1	63
- Provisions pour import	11,4	3	17,5	3	23,1	3
MASSE MONETAIRE (M2)	436,9	100	657,9	100	889,5	100

Source : Banque Centrale du Congo

Evolution des contreparties de la masse monétaire de 2006 à 2008
(en milliards de FC)

RUBRIQUES	2006	2007		2008	
	Déc	Déc	Var. en%	Juillet	Var. en%
1. Avoirs extérieurs Nets	-320,0	-172,6	-46,0	-97,9	-43,2
- Avoirs Extérieurs	225,1	308,0	36,8	437,3	41,9
- Engagements extérieurs	545,1	480,6	-11,8	535,2	11,3
2. Avoirs intérieurs	756,9	831,4	9,8	987,4	18,7
a) crédits intérieurs	166,3	264,4	59,0	338,0	27,8
- Créances nettes sur l'Etat	45,5	67,3	47,8	-0,903	-101,3
- Crédits à l'économie	120,7	197,1	63,2	339,0	71,9
b) Autres postes nets	505,5	458,0	-9,3	521,1	13,7
MASSE MONETAIRE (M2)	436,9	657,9	50,7	889,5	35,0

Source : Banque Centrale du Congo

Par ailleurs, le Gouvernement sortant a entamé l'apurement de nombreux arriérés au titre de rétrocessions dues aux provinces et régions financières, et de dette intérieure.

Les performances susmentionnées du Gouvernement issu de la majorité peuvent être appréciées à travers l'évolution des paramètres repris dans le tableau ci-dessous.

Paramètres	2006	2007	2008
PIB en milliards USD	8,82	10,41	12,27
PIB/Hab en USD	146,8	172,75	187,2
Taux de croissance	5,6	6,3	10,81
Recettes en milliards de USD	2,002	2,430	3,50
Ressources propres mobilisées en milliards de USD	0,992	1,580	2,20
Taux de change fin période	590	502,09	573
Taux d'inflation	18,2	10,0	23,8
Masse monétaire (M2), variation en %	-	50,7	35,02

Source : Banque Centrale du Congo

La situation macroéconomique demeure préoccupante à fin mai 2008 avec la persistance des tensions inflationnistes. De nouvelles dépenses imprévues de sécurité financées par un recours au crédit bancaire au dernier trimestre de l'année 2007 ont détérioré le solde budgétaire intérieur, contribué à un accroissement excessif de la masse monétaire et ainsi, créé de fortes tensions sur les prix et le taux de change à fin janvier 2008. Face à cette dégradation, le Gouvernement a resserré la politique budgétaire en février 2008, induisant un repli du taux d'inflation annualisé à 15,5% à mi mars (contre 16,25% au mois de janvier 2008) et un ralentissement de la dépréciation du franc congolais par rapport au dollar américain de 0,7% par rapport à décembre 2007 (contre 2,59% la première moitié du mois janvier). Malheureusement, à partir d'avril 2008, l'inflation est remontée pour atteindre 4,22% (12,49 % en glissement annuel), soit 0,5 point au-delà de l'objectif annuel de 12%, suite aux effets de l'inflation importée principalement des produits alimentaires, des carburants et des intrants.

Bref, la stabilité macroéconomique demeure encore fragile au regard des déficiences persistantes dans la gestion des finances publiques et le ralentissement du train des réformes structurelles. Les progrès réalisés sont encourageants mais ils demeurent encore insuffisants pour la stabilisation de l'économie congolaise au vu des résultats mitigés du PSSF et compte tenu du faible niveau des ressources comparé aux besoins énormes de financement des programmes et projets sectoriels de réduction de la pauvreté.

Les fortes pressions d'ordre sécuritaire et social ont abouti à l'éviction des dépenses des ministères responsables des six secteurs prioritaires par le DSCR. Il s'agit des secteurs de la santé, de l'éducation de base, du VIH/sida, de l'eau et l'assainissement et des infrastructures des routes. Pour l'ensemble de ces cinq ministères, l'allocation budgétaire n'a représenté que 31% des dépenses primaires alors que le DSCR avait prévu 52,1%. Cette contre performance a réduit l'efficacité de la mise en œuvre des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs sectoriels pour la réduction de la pauvreté. Il convient de relever que la comparaison entre les prévisions et les réalisations peut conduire à une interprétation erronée et biaisée dans la mesure où les différents Budgets, dans leur conception, ne sont pas alignés sur la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Cette observation est confirmée par les résultats de l'enquête 2007 sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

L'amélioration du cadre macroéconomique s'est butée aux obstacles ci-après :

- la sous estimation du PIB du fait de l'indisponibilité des données du secteur informel ;
- l'affectation des ressources internes prioritairement aux dépenses contraignantes qui représentent, dans le budget 2008, 86,2% de recettes propres, soit 27,3% pour les rémunérations à charge du pouvoir central, 32,1% pour les rétrocessions aux provinces et régions financières, et enfin 26,8% pour la dette extérieure. Ainsi, la part des ressources réservées au fonctionnement et aux investissements est résiduelle (13,8%);
- le caractère déficitaire de la balance commerciale du fait d'une économie d'autoconsommation et non tournée vers l'exportation, avec comme conséquence l'amoindrissement des ressources ;
- le caractère insoutenable de la dette extérieure dont le stock est estimé à 10,42 milliards de dollars en 2008 et qui représente 92,45% du PIB et 189,45% des exportations, alors que le pays n'est pas en programme formel avec les institutions de Bretton Woods;

- le non recouvrement des recettes additionnelles inscrites par le Parlement aux Budgets 2007 et 2008 (licences de téléphonie cellulaire de 3ème génération);
- le manque de culture fiscale et budgétaire ;
- l'abrogation implicite de la convention du caissier de l'Etat, dispensant la Banque Centrale de son obligation de non débit du compte général du Trésor sans l'autorisation du Gouvernement ;
- la sous-estimation des prévisions de recettes et la persistance d'un système inadéquat de rémunérations des performances des régies financières ;
- le déséquilibre du compte d'exploitation de la Banque centrale du Congo qui affecte le compte général du Trésor ;
- l'obsolescence de l'arsenal juridique relatif aux finances publiques, comme la loi financière, le règlement général sur la comptabilité, la loi sur les marchés publics etc.

1.2.5.2. Secteurs porteurs de croissance

Afin de stimuler le développement de l'économie, des mesures ont été prises et des actions accomplies dans le domaine des mines, de la forêt, de l'agriculture et du portefeuille de l'Etat.

1. Mines

Dans le secteur des mines, l'action gouvernementale a abouti aux résultats suivants :

- 63 contrats miniers liant l'Etat et/ou des entreprises publiques du secteur minier à des investisseurs privés ont été réexaminés et la phase ultime des renégociations arrive à son terme ;
- assainissement du secteur à travers la sélection des zones adéquates d'exploitation artisanale par les services compétents du Ministère des Mines et le SAESSCAM.

A ce jour, 11 zones ont été érigées dans la Province de l'Equateur, 8 au Kasai Occidental, 6 au Katanga, 12 au Maniema, 7 au Nord-Kivu, 4 au Sud-Kivu, et 10 dans la Province Orientale. ;

- restructuration de l'OKIMO et de la MIBA qui vient d'obtenir un prêt de 140 millions de dollars américains auprès d'une institution sud-africaine pour le financement de son plan de relance et de développement ;
- amélioration de la gouvernance dans le secteur par la combinaison harmonieuse d'initiatives internes, visant une meilleure traçabilité des flux matière-financiers et externes, dans le cadre de l'Initiative pour une gestion Transparente des Ressources Extractives, ITIE en sigle.
- mise en œuvre effective de l'ITIE grâce à l'adoption en décembre 2007 du Plan d'action et de son budget ainsi que la mise en place des structures de mise en œuvre.

La première conférence internationale sur l'ITIE-RDC, qui ouvre la voie à la RDC d'être déclarée « Pays candidat », s'est tenue en janvier 2008. D'ores et déjà, certaines compagnies minières ont commencé à publier les revenus versés au trésor public ;

- mise sur pied d'une commission au niveau du Ministère des Mines pour assainir le domaine minier concédé de l'Etat.

Le statut des différents titres miniers octroyés ainsi que l'état de développement des différents projets miniers ont été examinés au regard des dispositions de la réglementation en vigueur.

Les titulaires des droits miniers défaillants ont été contactés à ce sujet et certains droits se sont vus annulés après déchéance, conformément aux procédures édictées par le Règlement minier.

Les périmètres miniers ainsi retournés au domaine public feront, comme dans le cas du domaine minier non concédé de l'Etat, l'objet d'une recherche destinée à améliorer l'état de connaissances des ressources minérales y contenues dans l'objectif d'une meilleure valorisation de notre patrimoine minier.

Les 5èmes journées minières organisées du 12 au 15 mars de cette année 2008 pour évaluer l'applicabilité du Code Minier, cinq ans après sa promulgation, ont relevé que la principale difficulté dans l'administration du Code minier par les intervenants prévus à cet effet est l'insuffisance des moyens mis à leur disposition, du fait notamment d'une rétrocession aléatoire des ressources prévues à cet effet.

C'est à ce titre que les démarches pour une rétrocession accrue et plus régulière de la part des droits superficiaires aux différents services intervenants et organes chargés de l'administration du Code Minier ont été amorcées. Elles devront être poursuivies jusqu'à ce que les différents services disposent de moyens adéquats pour leur fonctionnement et que les communautés où sont localisés les projets miniers bénéficient de moyens appropriés pour un développement intégré et durable.

Un avant-projet de réglementation de l'exploitation en environnement radioactif ou des substances radioactives est en cours d'élaboration. Il vise la valorisation des substances radioactives assez souvent associées aux métaux de base couramment exploités dans notre pays et qui sont susceptibles d'être récupérés dans les procédés ultérieurs de traitement hors du pays, ainsi qu'un meilleur contrôle du risque environnemental lié à la dissémination d'éventuelles poussières radioactives au cours de l'extraction minérale et/ou du transport des produits miniers.

Un avant-projet pour l'institution d'un fonds minier est en cours d'élaboration. Il vise la pérennisation de l'activité d'extraction minérale et le soutien d'un développement durable à partir de ce secteur. Il devra être consolidé par une commission interministérielle avant d'être présenté au Conseil des Ministres pour adoption.

2. Forêts

Promulgué par la Loi n° 011/2002 du 29 Août 2002, le Code forestier n'a pas connu d'application effective, par manque de textes réglementaires d'application. Depuis le début de l'année 2008, une trentaine de textes réglementaires d'application (décrets, arrêtés interministériels et ministériels) ont été signés comme mesure d'exécution.

Il y a lieu de noter que le processus de conversion des anciens titres forestiers en contrats de concessions forestières en cours, est également une des mesures d'application dudit code. Les résultats provisoires des travaux de la commission interministérielle ad hoc, font état de la réduction de la superficie sous concession forestière de 22.000.000 hectares à environ 7.000.000 hectares.

3. Agriculture

La politique du Gouvernement sortant dans ce secteur a visé l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et l'autosuffisance alimentaire.

La grande préoccupation du Gouvernement a été de poursuivre les efforts déployés depuis 2002 consistant à améliorer les infrastructures en milieu rural, de relier les exploitants agricoles aux marchés de consommation, de moderniser l'agriculture par le recours aux technologies nouvelles.

En collaboration avec les partenaires au développement, certaines actions ont été réalisées dont notamment :

- La réhabilitation d'environ 2 213 Km de voies de desserte dans les zones rurales ;
- La fourniture des biens et des services sociaux dans les milieux ruraux ;
- L'acquisition de 113 kits de matériels d'exécution des pistes, d'ouvrages d'arts, des voies navigables et communautaires ;

- La connexion de plusieurs centres ruraux aux réseaux privés de télécommunication.

Grâce à l'exécution du programme PARSAR, 17 tonnes de semences améliorées, 1 375 Km linéaires de boutures saines de manioc et 200 000 tonnes rejets de bananiers ont été produits en vue de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire dans les zones rurales.

4. Industrie

Le Ministère de l'industrie a réalisé plusieurs activités pendant la période allant de février 2007 à octobre 2008. Nous pouvons retenir les activités phares ci-après :

- Formulation de la politique industrielle et programme d'industrialisation post-conflit ;
- Mise en route du projet de la Cimenterie de la Province Orientale (CIPOR) avec le partenariat indien dans la Province Orientale ;
- Signature des contrats programmes avec les industries en péril notamment UPAK, MARSAVCO, BRALIMA, CDI;
- Mise en place des nouvelles unités de production dans les filières industrielles prioritaires notamment matériaux de construction (fonderies) et agro-alimentaire (pêcherie industrielle au Katanga) ;
- Réalisation de la stratégie nationale de la microfinance qui met l'accent sur la participation des Institutions des Microfinances Locales (IMF) ;
- Adoption et vulgarisation de 125 normes homologuées ;
- Relance de la coopération avec l'ONUDI et OMPI ;
- Relance de la coopération bilatérale avec l'Inde.

5. Portefeuille de l'Etat

L'acte fondateur de la réforme des entreprises publiques a été la modernisation de leur cadre juridique et institutionnel avant la mise en œuvre, au cas par cas, des mesures de restructuration.

Dans ce cadre, quatre lois ont été promulguées le 7 juillet 2008, à savoir :

- la loi n° 08/007 portant dispositions générales relatives à la transformation des Entreprises publiques ;
- la loi n° 08/008 portant dispositions générales relatives au désengagement de l'Etat des Entreprises du Portefeuille ;
- la loi n° 08/009 portant dispositions générales applicables aux établissements publics ;
- la loi n° 08/010 fixant les règles relatives à l'organisation et à la gestion du Portefeuille de l'Etat.

Ces lois sont conçues pour encadrer la réforme des entreprises publiques, fixer leur nature juridique et mettre en place un nouveau cadre d'organisation et de gestion du portefeuille de l'Etat.

L'option de restructuration des entreprises publiques a été levée pour la SNCC e la RVA, et sa mise en œuvre se fera progressivement. En outre, des missions de stabilisation des activités ont été organisées pour les sociétés suivantes :

- la GECAMINES, avec la firme SOFRECO ;
- la SNCC, avec la firme VECTURIS ;
- la RVA, avec le groupement ADPI (Aéroport de Paris ingénierie) et KPMG ;
- l'ONATRA, avec la firme PROGOSA.

Ces missions ont pour objectif de redresser la situation technique, opérationnelle et financière de ces entreprises et de préparer leur restructuration.

En outre, le désengagement de l'Etat est en cours pour les sociétés CINAT, SOSIDER et Hôtel KARAVIA. Et, dans le cadre des réformes sectorielles, le Gouvernement a publié les lettres de politique sectorielle de l'eau et de l'électricité.

Nonobstant toutes les mesures et actions susmentionnées, quelques difficultés ont entravé le bon développement des secteurs porteurs de croissance. Il s'agit de :

- l'insuffisance des ressources affectées aux secteurs porteurs de croissance du fait du poids des dépenses contraintes ;
- la non finalisation du processus de revisitation des contrats miniers dont les clauses ne sont pas bénéfiques à la République, empêchant une mobilisation importante de ressources budgétaires.

1.2.5.3. Climat des investissements

Pour améliorer le climat des affaires, le Gouvernement a entrepris les actions suivantes :

1. Le renforcement du système judiciaire et l'amélioration du cadre légal et fiscal par :

- la création de deux centres d'arbitrage, à savoir : le Centre d'arbitrage du Congo et le Centre national d'arbitrage, de conciliation et de médiation ;
- la réhabilitation et l'installation des Tribunaux de commerce à Lubumbashi et à Kinshasa /Gombe et Matete ;
- l'appui au Journal Officiel pour la publication en ligne des textes juridiques de façon à faciliter l'information des investisseurs ;
- la préparation de la procédure de ratification du traité OHADA par la signature par la Président de la République de la lettre d'intention d'adhésion.

2. La facilitation de l'intermédiation financière à travers :

- l'audit organisationnel de la Banque Centrale du Congo dont les conclusions ont été discutées avec les partenaires extérieurs ;
- l'accélération du processus de la liquidation de la BCCE, NBK et BCA pour assainir l'environnement bancaire.

3. La promotion du dialogue entre le secteur privé et le secteur public par :

- l'allocation à l'Agence de Promotion des Investissements « ANAPI » des crédits nécessaires dans le cadre du projet « compétitivité et développement du secteur privé » exécuté par le COPIREP ;
- l'élaboration du manuel des procédures des opérations du guichet unique au Port de Matadi.

Il y a lieu de souligner cependant que le Gouvernement est conscient de son devoir de lever tous les obstacles à la réalisation de bonnes affaires, décrits dans le Doing Business 2008.

1.2.6. Réhabilitation et création des infrastructures

1.2.6.1. Infrastructures des transports

Avec notamment l'appui des partenaires traditionnels, le Gouvernement a mis en place un programme portant sur les actions suivantes sur le réseau routier prioritaire de 30.726 km :

- La construction de nouvelles routes bitumées : actuellement seules 2.290 km le sont ;
- Le rétablissement du trafic sur les routes en terre ;
- La protection et l'entretien du réseau routier.

Dans le secteur des voiries, un programme de réhabilitation des voiries de tous les chefs-lieux des provinces actuelles a été mis en place ;

Le niveau d'exécution des projets financés par nos partenaires, estimé globalement à 50 % est présenté ci-dessous :

	AXES D'INTERVENTION	TYPE DES TRAVAUX	COÛT DES TRAVAUX (en millions USD)	EXECUTION
A.	FINANCEMENT DE LA BANQUE MONDIALE			
	PROGRAMME PUSPRES			
	Kisangani-Niania (341 km)	Ouverture de piste	18,46	0 %
	Beni-Niania (410 km)	Ouverture de piste	29,79	0 %
	Mbuji-Mayi – Kasongo (524 km)	Ouverture de piste	16,04	0 %
	Bukavu-Kasongo (496 km)	Ouverture de piste	21,69	0 %
	Mpozo-Matadi (7,7 km)	Réhabilitation route bitumée	4,68	2 %
	PROGRAMME PMUR			
	Pont Mpozo-Pont Kwilu (110 km)	Renforcement chaussée	10,5	0 %
	Pont Kwilu-Pont Mb.Ngungu (87 km)	Renforcement chaussée	8,9	0 %
	Mb.Ngungu-Sonabata (68 km)	Renforcement chaussée	11,1	0 %
	Kenge-Masimanimba (112 km)	Réhabilitation chaussée	34,0	0 %
	Masimanimba-Kikwit (142 km)	Réhabilitation chaussée	26,7	0 %
	Kikwit-Batshamba (14 km)			0 %
	Batshamba-Tshikapa (258 km)	Ouverture piste	31,0	%
	Pt Lulua-MbujiMayi (322 km)	Ouverture de piste	7,0	
	Lubumbashi-Nguba (183 km)	Réhabilitation chaussée	28,9	0 %
	Tshikapa-Kananga-Mbujimayi	Constr. Ponts Kasai, Lubi et Kakangayi	1,2	0 %
	PROGRAMME PUAKOY			
	Lubumbashi-Kasenga (203 km)	Ouverture de piste	10,5	8 %
	Akula-Gemena-Bari (168 km)	Ouverture de piste	8,9	5 %
	Libenge-Boyabo-Mbari et Boyabo-Zongo (224 km)	Ouverture de piste	11,9	6 %
	PROGRAMME PURUS			
	Voies de Kinshasa (40 km)	Réhabilitation route revêtue	40,0	%
	PROGRAMME PRO ROUTES			
	Kisangani-Buta-Bunduki ; Dulia-Bondo (650 km)	Ouverture de piste	125,0	%
	Kalemie-Pweto-Kasomeno (1150 km)	Ouverture de piste		%

FINANCEMENT DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT				
B	Nsele-Lufimi (94,6 km)	Renforcement chaussée	80,0	
	Kwango-Kenge (72,8 km)	Reconstruction route bitumée		%
	Pistes rurales connexes à Kwango-Kenge (140 km)	Réouverture piste		%
	Loange-MbujiMayi (601 km)	Etudes route bitumée		%
				%
FINANCEMENT DE L'UNION EUROPEENNE (PAR II)				
	Lufimi-Kwango (57 km), Ponts Lufimi et Maïndombe	Réhabilitation route bitumée	161,6	5 %
	- Mongata-Bandundu-Mpoko - Mbandaka-Boende-Yayama - Bandundu-Nioki-Bokatola	Ouverture piste		0 %
	Equipement	Reconditionnement 5 bacs		0 %
				0 %

Sur ressources propres, le Gouvernement a entrepris les travaux suivants :

- La réhabilitation des axes routiers Bukavu-Kavumu et Kisantu-Ngidinga ;
- La réhabilitation des voiries dans les villes de Kinshasa et de Kananga ;
- L'exécution des travaux de sauvegarde sur les sites érosifs de Mataba, Kingu, Bolikango à Kinshasa et de la Prison Centrale à Kananga ;
- L'acquisition du matériel de génie civil pour 11 brigades de l'Office des Routes.

En vue d'assurer la protection de nos infrastructures routières, la loi portant création du Fonds National d'Entretien Routier « FONER » a été adoptée par le Parlement et promulguée par Ordonnance du Président de la République. Les préparatifs de la mise en œuvre effective du FONER sont en cours.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération avec les pays émergents, le Gouvernement a signé des contrats avec la Chine et l'Inde pour le financement d'autres travaux d'infrastructures. La mobilisation du matériel et des ressources humaines est finalisée en vue du démarrage des premiers chantiers.

1.2.6.2. Eau et Electricité

Le Gouvernement a mobilisé un montant de 608 millions sur l'ensemble des besoins identifiés dans le domaine de l'eau potable, soit 30 %, et la somme de 1,220 milliards dans le domaine de l'électricité, soit 17,4 % du total de besoins circonscrits.

Plusieurs autres actions d'envergure ont été réalisées ou sont en cours de réalisation sur fonds propres et grâce aux financements des bailleurs de fonds. Parmi ces actions, il y a lieu de citer :

- la construction du 3ème module de l'usine de N'djili qui va apporter une production additionnelle de 110.000 m³/j ;
- l'installation des nouveaux équipements dans certaines stations de captage, de traitement et de pompage ;
- le renforcement des réseaux secondaires et le renouvellement des réseaux tertiaires dans les communes de Ngiri-Ngiri, Kasa-vubu, Lemba, Makala, Bandalungwa, Kintambo, Matete, Kalamu, Lingwala, Kinshasa et Barumbu ;
- la construction de quatre forages dans la périphérie de Kinshasa ;
- la fiabilisation du groupe 4 de Zongo, du groupe 1 de Mobayi, du groupe 1 de la Tshopo et du groupe 2 de Bendera ainsi que du groupe 3 d'Inga II ;
- les travaux d'urgence sur les groupes 4, 5, 6 et 8 d'Inga II ;
- la réhabilitation du groupe 2 d'Inga 1 et l'acquisition d'une roue de réserve d'Inga 2 ;
- la fiabilisation de la ligne Inga-Kinshasa et la réparation du transformateur de Liminga ;
- l'électrification de Madimba, Kenge, Pweto, Kindu, Bokodiso, Sake, Mbandaka, Kisangani, Mbuji-Mayi, Kikwit, Muanda, Mudaka, Kabinda, Nyangezi, Butembo, Mweka, Idiofa, Kenge, Ngombe Matadi, Nkamba etc ;

- l'amélioration de la desserte à Kinshasa, Lubumbashi, Likasi, Kolwezi, Kananga, Matadi, Mbanza Ngungu et Lukaya ;
- les études de faisabilité des projets de construction des centrales hydroélectriques de Grand Katende et de Kakobola ;
- la construction de la ligne d'interconnexion entre l'Ouganda et la RDC (lignes Kenga – Kasindi – Beni – Butembo et Beni – Bunia), de la ligne Gbadolite – Businga – Gemena et la réhabilitation de la centrale de Mobayi ;
- le programme PMEDE de la Banque Mondiale pour la réhabilitation des groupes de Inga 1 et certains groupes de Inga 2A ;
- les études de préfaisabilité de la centrale hydroélectrique d'Inga 3 ;
- les études sur le développement du site d'Inga (aménagement de la centrale hydroélectrique Grand Inga et création de la zone franche) grâce au don obtenu auprès de la Banque Africaine de Développement ;
- la participation à l'élaboration des études de faisabilité de la centrale communautaire Ruzizi 3 (145 MW), du site Sisi 4 pour la centrale hydroélectrique de Ruzizi 4 (205 MW) et de l'exutoire de Cyangugu sur le lac Kivu ;
- la réhabilitation des centrales thermiques à MBANDAKA, MBUJI-MAYI et KIKWIT ;
- la fiabilisation des centrales hydroélectriques de KATANGA (NZILO, NSEKE et MWADINGUSHA) ;
- la construction de nouveau poste OEBK à MATADI et sa ligne d'injecteur 132KV.

1.2.6.3. Hydrocarbures

Pour valoriser le potentiel en hydrocarbures dont dispose la République Démocratique du Congo, plusieurs accords ont été signés. Il s'agit de :

- l'accord du 29 janvier 2008 entre le Gouvernement et HRT Petroleum (Brésil) pour l'évaluation pétrolière du bassin sédimentaire de la cuvette centrale (coût : 300.000.000 \$);
- l'accord entre la RDC et l'Angola visant l'exploration et la production des hydrocarbures dans la zone maritime d'intérêt commun (ZIC), (moyenne de recettes attendues : 600.000.000 \$ par an) ;
- l'accord de coopération dans le secteur des hydrocarbures avec l'Ouganda signé le 25 janvier 2008 à Kampala.

Le Gouvernement a également diligenté l'audit des sociétés pétrolières de production par le bureau international KPMG/France. En outre, un avant-projet de code des hydrocarbures a été préparé et sera déposé au Parlement, après son approbation par le Gouvernement.

1.2.7. Habitat et Cadre de vie

Le Gouvernement a initié avec les partenaires extérieurs publics et privés plusieurs projets d'habitat et de construction des infrastructures hôtelières. Et cela s'est concrétisé par la réalisation du projet « 4.100 maisons ».

1.2.8. Accès aux services sociaux de base

1.2.8.1. Santé

Le Gouvernement a signé des conventions et protocoles d'accords avec certains partenaires au développement pour le financement des projets et programmes ci-après :

- Appui au renforcement du système de santé (GAVI) : 56.000.000 USD ;
- Appui au renforcement des organisations de la société civile (GAVI) : 5.000.000 USD ;

- Extension du Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et Reconstruction (BANQUE MONDIALE) : 33.200.000 USD ;
- Appui au Système de Santé au niveau intermédiaire et périphérique (ASSNIP) District de Lukaya/Bas Congo (DGCD) : 5.400.000 EUR ;
- Appui à la lutte contre la trypanosomiase humaine africaine (DGCD) : 12.500.000 EUR.

Quant aux conditions de travail des professionnels de la santé, elles ont été sensiblement améliorées pour certaines corporations à la suite de négociations entre le Gouvernement et leurs syndicats.

1.2.8.2. Education et Recherche scientifique

L'action du Gouvernement en matière de l'éducation a été orientée vers des axes à impact visible et a tenu compte des exigences ci-après :

- les impératifs actuels et futurs du système éducatif national ;
- les défis de développement ;
- les contraintes liées à la mondialisation ;
- la nécessité de respecter les textes et conventions internationaux que la R.D.C. a signés et/ou ratifiés en matière d'éducation.

Ainsi, ont été retenues les priorités suivantes :

1. L'augmentation du taux d'accès à l'éducation de base

Conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la Constitution qui stipule que l'enseignement primaire est gratuit et obligatoire pour tous les enfants en âge scolarisable, le Gouvernement de la République, avec le concours de quelques partenaires au développement, a planifié et réalisé les actions ci-après :

- l'allocation des frais de fonctionnement aux écoles publiques et la prise en charge de l'assurance scolaire pour les élèves du primaire du secteur public ;
- la distribution gratuite, au début de l'année scolaire 2008-2009, des kits scolaires à tous les élèves admis en première année primaire;
- la construction de nouvelles écoles, la réhabilitation de celles qui sont en état de délabrement, leur équipement en mobiliers, matériels de laboratoire et autres adaptés aux nouvelles technologies de l'information ;
- la participation des communautés de base à la réhabilitation et à la construction des écoles à moindre coût en recourant aux matériaux locaux et avec l'appui du Gouvernement qui leur fournit quelques matériaux manufacturés utiles (tôles, clous, etc.).

2. L'amélioration de la qualité de l'éducation par :

- la formation des formateurs : cas de plus de 10.000 enseignants du primaire de la Ville de Kinshasa formés au mois de septembre 2008 ;
- la réhabilitation des centres de formation, notamment l'IFCEPS de Kisangani, et l'ouverture d'autres centres similaires à Lubumbashi et à Kinshasa afin d'assurer la formation continue des enseignants ;
- la fourniture des manuels scolaires et matériels didactiques : la commande des manuels de Français et Mathématique pour les 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} années primaires ainsi que des guides de maître a été lancée à cet effet ;
- l'acquisition des presse-craie pour fabriquer localement de la craie;
- l'acquisition des machines d'imprimerie pour produire localement des manuels scolaires et autres outils pédagogiques.

3. Le renforcement des capacités de gestion :

Des actions ont été menées en vue de renforcer les capacités de quelques services du Ministère de l'EPSP. Il s'agit de :

- l'informatisation de la correction des examens d'Etat depuis l'édition 2007 en vue de réduire la fraude et le temps de correction ;
- la modernisation de l'outil informatique du SECOPE : l'acquisition d'un serveur de grande capacité et d'autres accessoires permet à ce service d'accroître sa capacité de gestion de la carrière du personnel enseignant ;
- la création d'un Fonds de Promotion de l'Education Nationale par Décret n° 06/015 du 23 mars 2006 ;
- l'acquisition d'un VSAT pour l'intranet ;
- l'acquisition des moyens de locomotion pour chaque province éducationnelle ;
- la mise sur pied d'une commission chargée d'élaborer la stratégie sectorielle (un des préalables au point d'achèvement du processus PPTE) et de réviser le cadre institutionnel ;
- la réflexion sur la mise en place d'une structure permanente de stockage et de distribution des matériels éducationnels.

Enfin, le Gouvernement a renforcé le dialogue avec les syndicats des enseignants de tous les niveaux, et procédé à l'augmentation des salaires dans le secteur ainsi qu'à leur paiement régulier.

1.2.8.3. Emploi

Dans le cadre de l'emploi, le gouvernement a mis en exergue la vision et la Volonté politiques de la promotion du travail décent en République Démocratique Congo par :

- l'organisation du Premier Forum national sur l'Emploi ;
- la mise en place de 7 programmes recommandés par le Forum et validés par le Conseil National du Travail, comme contribution à la structuration du chantier Emploi de la République. Il s'agit de (i) Programme de formulation de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle ; (ii) Plan de l'emploi des jeunes ; (iii) Programme d'équité du genre en milieux du travail, (iv) PROCER, Programme Cadre de Création d'emplois et des Revenus qui est aujourd'hui renforcé dans sa structuration, son programme et ses stratégies d'opérationnalisation ; (v) Programme de réforme de la sécurité sociale qui a produit le PRO-SECU ; (vi) Programme d'appui aux structures publiques et privées de promotion de l'emploi ainsi que (vii) Programme de promotion de la gouvernance de l'emploi dans la coopération ;
- la restructuration et réorganisation de l'ONEM, Office national de l'Emploi. L'ONEM devient visible et installe ses antennes jusque dans les communes ;
- le lancement de la Campagne d'enregistrement des chômeurs en vue de les catégoriser et les insérer dans les voies d'accès à l'emploi, non discriminatoires ;
- la Prospection d'emplois et placement des chômeurs. La compilation des résultats pour l'ensemble de la République est en cours ;
- la formulation des plans sectoriels de promotion de l'emploi spécifique à chaque province et préparation de lancement du plan de Kinshasa avec création directe des premiers emplois issus de cette dynamique et ce à travers le PROCER ;
- la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du CERPUDEC, Programme de création d'emplois et revenus dans les milieux péri-urbains et ruraux avec une capacité de 100.000 emplois ;
- la mise en œuvre du programme d'essaimage de proximité des PME et PMI avec une capacité de 300.000 emplois décents ;
- la mise en place du mécanisme de quantification des Emplois. Les premières statistiques en élaboration par l'ONEM et l'INS (Institution National des Statistiques), indiquent déjà une projection de 147.000 emplois de toute nature créés pour 2007 et 2008, sur toute l'étendue de la R.D.C.
- la redynamisation de la CNEE, Commission Nationale de l'Emploi pour Etrangers avec vaste contrôle déclenché pour promouvoir la protection des emplois réservés aux congolais ;
- l'accès au partenariat international par l'ONEM avec programme de renforcement des capacités déjà en exécution en faveur des Cadres et Agents ainsi que des organisations privées de promotion de l'emploi ;

- la création des mécanismes de mise en place des services privés de placement pour accroître la nasse d'encadrement des chômeurs et d'opportunités d'accès à l'emploi.

Concernant le travail, les actions ci-après ont été menées :

- la réhabilitation du Conseil National du Travail, « CNT » ;
- la promulgation du SMIG par le Chef de l'Etat et prise de ses mesures d'application ;
- la réhabilitation de l'horaire légal de travail fixé par la loi à 45 heures par semaine et ouverture des mécanismes de prestations des heures supplémentaires dans des conditions de sauvegarde de la paix sociale ;
- l'organisation des toutes premières élections syndicales du secteur de commerce et formation des délégués syndicaux ;
- l'appui à l'organisation des Etats Généraux des syndicats ;
- la réhabilitation de la R.D.C. auprès de tous les organismes internationaux du secteur du Travail avec accès à la « prise de parole », appui technique et financier ;
- l'organisation des élections sociales sur toute l'étendue de la R.D.C ;
- la création du CPDS, haut Cadre Permanent du Dialogue Social, avec validation consensuelles de 16 dossiers chauds du monde du travail, dont notamment la réhabilitation des droits sociaux des travailleurs des « 24 entreprises », des travailleurs « des Banques liquidées » ; Gecamines ; Marsavco ; Réhabilitation du Statut de l'INSS et de l'INPP comme établissements publics, etc...
- la prise de 13 mesures d'application du Code du Travail, telles que la réglementation relative aux pires formes de travail des enfants (ex. secteur minier), travail des apprentis, Agences privées de placement ; règlement des conflits de travail mécanismes de règlement des conflits de travail ;
- la prise de l'Arrêté fixant la liste des emplois exclusivement réservées aux congolais et initiation des dispositions portant protection de la main d'œuvre congolaise ;
- le placement de Congolais au sein des Organismes Internationaux et restructuration du MIDA, Migration pour le Développement en Afrique ;
- l'amélioration des rémunérations des Inspecteurs du travail et assimilés ;
- l'étude de restructuration de l'inspection générale du travail.

Concernant la formation professionnelle, le Gouvernement a réalisé les actions suivantes :

- l'assainissement de la gestion et stabilisation de l'INPP ;
- le lancement du programme de formation par compétence;
- la création des centres de proximité pour améliorer l'employabilité des demandeurs d'emplois et des artisans ;
- l'organisation de la campagne de valorisation de la formation professionnelle à travers le Pays et l'extension des Modules de formation ;
- l'extension de la coopération, acquisition des financements extérieurs ;
- la mise en place progressive de la Commission Interministérielle de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Concernant la sécurité sociale, les actions ci-après ont été réalisées :

- la campagne d'apurement des arriérés des prestations sociales (pensions et rentes) à travers le territoire national. Arriérés datant de 2 à 5 ans ;
- la récupération des trois immeubles de l'INSS spoliés par les tiers ;
- le renforcement de l'action sociale et sanitaire par la mise en œuvre du projet essaimage des « Kits sociaux », composés d'ambulance, corbillard, cantine, morgue et dispensaire ;
- la préparation active du « Forum National sur la Protection Sociale et Réforme de la sécurité sociale ;
- l'augmentation du montant de la pension du simple au triple par l'effet d'entraînement du SMIG ;
- l'installation des antennes de proximité de l'INSS en vue de l'encadrement adéquat des pensionnés et rentiers ;
- la réhabilitation du statut social de l'INSS et de l'INPP comme établissements publics.

Le Gouvernement a également procédé en juin 2008 au démarrage du Projet « Réduire l'Exploitation des Enfants Travailleurs par l'Education, REETE » qui vise 12 000 enfants travaillant dans les mines sur les sites du Katanga, de l'Ituri et du Kasai Oriental en raison de 8 000 pour le retrait et 4 000 pour la prévention. Un projet pour la prévention et réintégration des 570 jeunes du Sud Kivu affectés par la guerre a été mis en place.

1.2.8.4. Sécurité Sociale et protection sociale, Genre et groupes vulnérables

La politique dans ce secteur a poursuivi l'amélioration du statut social des personnes vulnérables et leur accès aux services sociaux de base. La stratégie nationale de protection sociale a été mise à jour et sa vulgarisation est en cours. De même, les initiatives ad hoc pour soutenir les groupes vulnérables sont mises en œuvre. Le Gouvernement est en train de réhabiliter 5 hospices des vieillards à Kinshasa.

La restructuration de l'INSS a été envisagée dans le cadre des lois sur la réforme des entreprises publiques.

Le Gouvernement a déposé au Parlement le projet de loi portant protection de l'enfant.

1.2.8.5. Promotion des sports et des loisirs

Le Gouvernement a pris en charge tous les frais de participation aux compétitions internationales ; les crédits affectés à cet effet sont passés de CDF 3.322.732.991 en 2006 à CDF 4.422.531.678 pour les trois premiers trimestres de 2008.

Il a en outre entrepris la réhabilitation de quelques infrastructures sportives.

1.2.8.6. Culture et Arts

La politique menée par le Gouvernement a consisté principalement à l'éveil de la conscience patriotique et culturelle, à la lutte contre les antivaleurs, à la lutte contre la piraterie des œuvres de l'esprit ainsi qu'à la lutte contre le trafic illicite des œuvres d'art.

Par ailleurs, les actions ont été menées en direction de la promotion de notre culture au niveau international par la participation à des forums internationaux mais aussi à l'organisation et appui à des Festivals nationaux comme ceux de Gungu et de Kikwit dans la province du Bandundu.

Le Gouvernement s'est engagé à développer un programme qui s'appuie sur la culture. A ce titre, il a inscrit des crédits budgétaires pour le financement des projets artistiques et la réalisation des infrastructures et industries culturelles de base à travers la mise en place d'une structure dénommée « Fonds de Soutien à la Création Artistique », FOSCA en sigle.

Les crédits disponibles serviront également à la promotion des activités culturelles de proximité au bénéfice des associations, des corporations et artistes ou écrivains indépendants.

1.2.9. Lutte contre le VIH/SIDA

Le Gouvernement a disponibilisé des anti-rétroviraux et fait voter la loi portant protection des droits des Personnes Vivant avec le VIH/SIDA (PVV).

Par ailleurs, grâce au concours des partenaires, plusieurs actions sont en cours de réalisation. Ces actions portent essentiellement sur la prévention, la prise en charge, l'atténuation de l'impact de la maladie, la coordination et le renforcement des capacités.

1.2.10. Appui aux initiatives de la population

Les actions suivantes ont été entreprises :

- le dialogue avec les organisations de la société civile et les syndicats dans le cadre du CPDS ;
- l'encadrement des ONG de développement par les Ministères du Plan, de l'Agriculture et Développement rural, de PMI et des Affaires sociales.

CHAPITRE II. OPTIONS FONDAMENTALES ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

2.1. Options fondamentales

Pour répondre aux grands défis de la reconstruction, de la création des richesses et de la lutte contre la pauvreté sous toutes ses facettes, le Gouvernement a levé les mêmes options fondamentales qui sous-tendent la vision de la majorité parlementaire au pouvoir, sous forme de principes et valeurs. Il s'agit de :

- (1) la bonne gouvernance ;
- (2) l'amour de la patrie ;
- (3) les valeurs républicaines ;
- (4) la justice sociale et la solidarité ;
- (5) la liberté et la libre entreprise ;
- (6) l'humanisme.

2.1.1. La bonne gouvernance

Le principe fondamental de l'action gouvernementale est la **bonne gouvernance** qui se caractérise par la participation, la transparence, la responsabilité, le respect de la primauté du droit, l'efficacité et l'équité. Il aura pour axes essentiels :

- la restauration de l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
 - le respect des droits et libertés des citoyens ;
 - la lutte contre l'impunité, la corruption, les détournements des deniers publics, la fraude fiscale et la mégestion des entreprises publiques ;
 - l'instauration de la transparence et de l'éthique dans la gestion des affaires publiques ;
-

- l'assainissement des procédures de passation des marchés publics ;
- le partage équitable des richesses du pays entre l'Etat et les provinces ainsi qu'entre les citoyens de manière à créer les conditions de l'émergence d'une classe moyenne ;
- la réhabilitation de la fonction de contrôle et de reddition des comptes.

2.1.2. L'amour de la patrie

Le gouvernement prône l'amour de la patrie qui met l'intérêt de la nation au dessus des intérêts particuliers.

Il s'agit aussi de la volonté d'autodétermination du peuple congolais, de l'affirmation de son identité, de la défense de ses intérêts et de sa participation, en tant que peuple, à la civilisation de l'humanité.

2.1.3. Les valeurs républicaines

Le principe républicain selon lequel le peuple est la seule source de légitimité et du pouvoir reste désormais le fondement de l'action du gouvernement dans notre pays, le peuple disposant désormais du pouvoir de sanction par les élections et de celui de censure de l'action du Gouvernement à travers ses élus. .

2.1.4. La justice sociale et la solidarité

Si la liberté et le libre jeu du marché peuvent servir d'instruments pour la création de la richesse et la croissance, ils ne constituent pas une garantie pour l'intérêt général et la cohésion sociale. Les inconvénients du libéralisme et du libre jeu du marché devront être atténués par la volonté politique axée sur les valeurs cardinales que sont la solidarité, la justice distributive et l'égalité des chances.

Le Gouvernement organisera cette solidarité et se préoccupera du bonheur du grand nombre par l'exercice de ses fonctions régaliennes, notamment en recourant aux politiques appropriées dans le domaine de la fiscalité, du budget, du revenu, des salaires et de la protection sociale.

Il réalisera les infrastructures de base et développera des services sociaux pour les masses défavorisées en vue de lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité.

2.1.5. La liberté et la libre entreprise

La liberté et la libre entreprise sont des gages de la démocratie, du libéralisme économique, du libre jeu du marché et de la propriété privée. La liberté d'entreprendre, comme base de l'émulation sociale et de la promotion du génie créateur, est une valeur sur laquelle va s'appuyer l'action du Gouvernement.

2.1.6. L'humanisme

C'est une valeur fondamentale qui met l'homme au centre de l'action politique. Le Gouvernement va œuvrer pour que son programme concourt à faire passer le congolais d'une condition moins humaine à une condition plus humaine. La restauration de la dignité de l'homme congolais sera la finalité de toute action des pouvoirs publics.

2.2. Objectifs du programme

L'objectif global du programme de la majorité est d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté. Pour ce faire, le Gouvernement entend restaurer un Etat de droit et reconstruire un pays où la majorité de la population aura accès aux services sociaux de base. Aussi, le Gouvernement est-il déterminé à promouvoir les conditions favorables à la création de plus de richesses et leur répartition plus équitable.

Les principales actions du nouveau Gouvernement s'inspirent du programme du Gouvernement sortant.

Ainsi, la mission du nouveau Gouvernement s'articule autour de cinq axes prioritaires ci-après :

- la situation de guerre et d'insécurité à l'Est du pays ;
- la réalisation des cinq chantiers de la République ;
- la poursuite des réformes engagées;
- l'exécution satisfaisante du programme économique suivi par les partenaires au développement, en vue d'entrer en programme formel avec les institutions de Bretton Woods dans la perspective de l'atteinte du point d'achèvement.

CHAPITRE III : AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS DU PROGRAMME

3.1. Paix, sécurité, unité nationale et autorité de l'Etat

3.1.1. Rétablissement de la paix et consolidation de l'unité nationale

L'objectif global dans ce domaine concerne la fin de la guerre, la consolidation de la paix et le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire. Dans ce domaine mon Gouvernement va s'atteler à mettre fin à la guerre à l'Est du pays spécialement dans le Nord – Kivu et aux proches résiduelles d'insécurité dans l'Ituri.

L'action du Gouvernement va se déployer sur six (6) fronts :

- 1) Le front militaire ;
- 2) Le front diplomatique ;
- 3) Le front populaire;
- 4) Le front politique et économique
- 5) Le front médiatique ;
- 6) Le front humanitaire.

Le front militaire

Il s'agira d'une part de tout mettre en œuvre pour mettre un terme à la guerre qui prévaut actuellement dans la province du NORD-KIVU, et éradiquer toutes les poches d'insécurité dans les provinces du SUD-KIVU et ORIENTALE, et d'autre part de restructurer de fonds en comble l'Armée tout en poursuivant la réforme des FARDC pour en faire une armée républicaine et nationale, aux forces dissuasives.

Pour renforcer son action, le Gouvernement a sollicité en appui à la MONUC, une force plus robuste du type ARTEMIS pour stabiliser la région.

Le Gouvernement va progressivement doter notre pays d'une armée digne du grand Congo et de ses anciens combattants qui ont remporté des victoires historiques à Gambela en Abyssinie et à Tabora.

Le Gouvernement va accélérer les réformes de nos forces armées et développer ses capacités défensives et offensives. Il est inadmissible qu'un pays à vocation de locomotive en Afrique comme la RDC puisse toujours compter sur l'appui de la communauté internationale pour défendre ses frontières et protéger sa population contre les bandes armées sans foi ni loi.

L'aide des amies est certes la bienvenue mais elle ne nous exonère pas de notre responsabilité de mobiliser sur le plan interne des ressources propres pour renforcer notre armée et surtout de veiller à la bonne gestion de ces ressources.

Mon Gouvernement veillera à la stricte séparation entre la chaîne de commandement et la chaîne de la dépense, à la maîtrise des effectifs et à la gestion efficiente des stocks et du matériel. Les ressources à récupérer seront affectées au développement des capacités humaines et matérielles de nos troupes et à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Dans le cadre de réforme, le Gouvernement va extirper de nos troupes, les éléments véreux impliqués dans le commerce et le trafic illicites des matières précieuses. Des critères de patriotisme, de moralité et de qualification seront pris en compte dans les affectations et promotions au sein des forces armées.

Le Gouvernement responsabilisera le Parquet dans la poursuite des infractions, relatives aux atteintes à l'unité nationale, aux libertés publiques et aux bonnes mœurs.

Il organisera des campagnes de sensibilisation des unités combattantes et des services de sécurité sur les notions des droits humains et libertés fondamentales.

Ce Gouvernement va aussi accélérer la réforme de la Police et de la Justice. La sécurité des personnes et des biens doit être assurée par une police et une justice bien outillées, mais débarrassées de brebis galeuses.

Si des moyens importants sont nécessaires pour mettre nos soldats, policiers et magistrats à l'abri des besoins, il est également nécessaire que des mécanismes efficaces soient mis en place pour éviter que le peuple ne souffre d'une armée et d'une police tracassière et d'une justice vénale et arbitraire.

Il y a certes lieu de reconnaître que la pauvreté et la précarité sont des causes majeures de l'insécurité physique, juridique et judiciaire, pauvreté ; qui elle – même est la résultante d'une mauvaise gouvernance pendant des décennies.

La mauvaise gouvernance a été alimentée par des antivaleurs qui, au regard de pesanteurs psychologiques résultant de plusieurs années d'impunité, continuent encore à entraver le développement de notre pays. C'est les cas notamment de la corruption, de la malversation et de l'iniquité.

Le Gouvernement va s'appuyer sur l'Inspection Générale d'Audit de la Police, l'Inspection Générale des Services Judiciaires dont les missions de contrôle seront renforcées pour extirper de la Police et des Services Judiciaires les agents véreux.

Le « front diplomatico – médiatique »

La voix de la RDC se fera désormais entendre partout où elle est requise, pour expliquer sa cause légitime qui est souvent mal comprise du fait d'un travail de lobbying insuffisant et d'une diplomatie non performante.

Après une longue période des conflits armés suivi d'une transition politique et des élections démocratiques en 2006, pour la légitimation du pouvoir, le gouvernement s'est fixé comme objectif la reconstruction et l'amélioration du bien être des congolaises et congolais tout en vivant en harmonie et en entretenant des relations de coopération mutuellement bénéfiques avec la communauté des nations.

La R.D. Congo doit occuper le terrain médiatique et diplomatique pour faire porter sa voix au plan national et international et celle de ses compatriotes qui continuent à être victimes de la loi du silence, de l'injustice et de la complicité.

Il nous faut pour ce faire, professionnaliser notre diplomatie et soutenir nos compatriotes dans la Fonction Publique internationale et requalifier notre représentation à travers le monde.

Le front populaire

Le Gouvernement va mobiliser toutes les couches de la population pour soutenir l'action de nos forces armées dans leur mission de rétablissement de l'ordre et de la sécurité.

La complicité entre le peuple et ses forces de sécurité est un gage de la victoire, car une armée soutenue par son peuple est invincible, elle peut perdre une bataille mais jamais la guerre. Le Gouvernement mobilisera plus spécialement, sur l'ensemble des provinces du pays les jeunes en forces d'autodéfense populaire pacifique ; prêts à défendre la patrie, comme nous venons de le vivre à Dungu – Druma les dernières semaines.

Le Gouvernement encouragera les initiatives des associations citoyennes visant l'organisation des actions pacifiques et d'interpellation des acteurs institutionnels et individuels qui ont la charge d'œuvrer en faveur de la fin de cette guerre injuste et du rétablissement de la paix dans notre pays.

Le front politique et économique

Sur le plan politique, le retour à une paix durable à l'Est du pays passe aussi par le dialogue permanent au sein de notre pays et entre notre pays et les pays voisins.

Le dialogue est le gage de la pérennité de la démocratie, qui se caractérise par un débat au sein des institutions acceptées par tous et non contre elles.

C'est ainsi que le cadre institué par la conférence de GOMA, à savoir le programme AMANI, offre une opportunité à toutes les parties en conflits de s'exprimer librement et de faire valoir leurs revendications.

L'approche dans notre coopération avec la communauté internationale à travers la MONUC sur cette question de l'Est doit être requalifié dans le sens de l'améliorer. Nous devons nous fixer ensemble des objectifs et nous convenir des résultats programmés dans le temps et l'espace.

La mise en œuvre des moyens et le respect des engagements de parties doivent faire l'objet d'un suivi évaluation en vue d'établir à chaque fois les responsabilités réciproques.

Par ailleurs, dans le cadre des pays des grands lacs, nous allons entretenir un dialogue permanent et des rapports de bon voisinage, qui passent également par le dialogue inter Etats, sans chantage ni fourberie, ainsi que par la relance de la coopération sous – régionale. La création d'un Ministère autonome de la Coopération Internationale et Régionale est une réponse à notre souci de redynamiser cette forme de coopération.

La restauration de la confiance mutuelle dans la région des Grands Lacs passe par ce processus.

En ce qui concerne mon Gouvernement, c'est par réalisme politique et non par faiblesse ou naïveté, qu'il entend s'engager dans des pourparlers avec toutes les parties impliquées dans les conflits à l'Est du pays. Mais ce dialogue ne pourra en aucun cas s'accommoder avec le bradage des intérêts supérieurs de la Nation.

Pour la restauration de la Paix durable dans notre pays, je me rendrai personnellement partout où la recherche de la paix en RDC sera à l'ordre du jour.

Sur le plan économique, mon Gouvernement entend :

- Relancer l'intégration économique régionale pour ouvrir un espace qui favorise la circulation des personnes et des biens ;
- Intégrer dans l'économie formelle des agents économiques qui exploitent clandestinement et de manière illicite les richesses de la région sans rendre compte à nos Etats respectifs.

Nous voulons donner la chance à tout le monde d'entrer en partenariat avec l'Etat tout en exerçant notre prérogative de contrôle et de sanction des contrevenants, de manière à marginaliser les exploitants frauduleux et à les soumettre à la rigueur de la loi.

Le front humanitaire

La situation sur le terrain s'est beaucoup dégradée ces derniers jours et conduite à une véritable catastrophe humanitaire. Celle-ci nécessite une mobilisation générale tant au niveau national qu'international.

Nous ne le dirons jamais : dans le Nord Kivu, il y a près de 2.000.000 de déplacés de guerre qui sont sans assistance en ce moment. C'est cinq (5) fois la situation au Darfour.

L'urgence d'un plan humanitaire de grande envergure s'impose maintenant plus que jamais.

3.1.2. Restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du pays

Afin de restaurer l'autorité de l'Etat, le Gouvernement compte entreprendre les actions suivantes :

- la poursuite du financement du fonctionnement normal des institutions en vue de leur consolidation ;
- la mise en application des recommandations des états généraux sur la sécurité ;
- La mise en place d'une Police unique, nationale et professionnelle, et l'aboutissement de la loi organique qui est déjà en examen.
- la réhabilitation des organes de contrôle (Inspection Générale des Finances, Commission Interministérielle d'Audit et de Bonne Gouvernance, Conseil Supérieur du Portefeuille et Bureau Technique de Contrôle) ;
- l'exploitation et la publication des rapports de contrôle aux fins de sanctions positives ou négatives.

3.1.3. Consolidation d'un Etat de droit

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme du Gouvernement, le Ministère des Droits Humains mènera des actions à travers deux grands volets des Droits de l'homme, à savoir, la promotion et la protection de ces droits.

3.1.3.1. Promotion des Droits de l'Homme

Plusieurs actions seront menées pour la mise en œuvre de la promotion des droits de l'homme, à savoir :

- le développement de la culture des droits de l'homme et de la paix ;
-

- le développement de la connaissance des conventions internationales et régionales relatives aux droits de l'homme par l'organisation des campagnes de vulgarisation des normes internationales et régionales des droits de l'homme à l'intention des Responsables chargés de l'application des lois : militaires, policiers et société civile ;
- l'intégration dans les programmes scolaire et universitaire, des enseignements sur les droits de l'homme ;
- le respect par la RDC de ses engagements internationaux et régionaux pris en matière des droits de l'homme à travers la présentation régulière des rapports initiaux et périodiques des droits de l'homme devant les organes des Nations Unies et de l'Union Africaine chargés de la surveillance des Traités ;
- la participation régulière de la RDC aux Sessions du Conseil des droits de l'homme et de la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- le plaidoyer pour la ratification des Traités internationaux et régionaux des droits de l'homme et le dépôt des instruments de leur ratification.

3.1.3.2. Protection des droits de l'homme

Le renforcement du cadre de protection des droits de l'homme se fera à travers l'organisation des missions d'observation de la situation des droits humains en milieu carcéral à Kinshasa comme dans les provinces et la régularisation des conditions légales et matérielles des détenus dans les prisons, maisons d'arrêt et cachots.

3.2. Réalisation des cinq chantiers de la République

Afin d'accélérer la réalisation de cinq chantiers de la République, le Gouvernement s'attèlera à intensifier les travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures, la mise en œuvre des mesures visant à améliorer l'accès aux services sociaux de base (eau et électricité, habitat, santé et éducation) et la création des emplois.

3.2.1. Infrastructures

Dans ce domaine, les actions ci-après seront entreprises :

- la réhabilitation des brigades de cantonniers au niveau de chaque territoire ;
- la finalisation des études de faisabilité de tous les projets des infrastructures en attente de financement ;
- la poursuite et l'achèvement des travaux en cours ;
- la réhabilitation des principaux axes structurants du réseau ultra- prioritaire ;
- l'extension du réseau bitumé par la modernisation des routes existantes en terre battue ;
- la prise en charge des routes actuellement réhabilitées, par l'entretien et le maintien d'un service minimum dans certains axes ;
- le respect des normes nationales et internationales en matière de transports.

De manière spécifique, les actions ci-après sont envisagées :

1. Routes, Ponts et Bacs

a. Routes

Les axes prioritaires d'intervention sur le réseau routier, qui requièrent la mobilisation des ressources en provenance aussi bien des fonds propres, de nos partenaires traditionnels, que des programmes de coopération avec la Chine et d'autres pays émergents sont les suivants :

AXE 1 : RN 1 : BANANA-KASUMBALISA

Banana-Moanda-Boma 106 km	Travaux réhabilitation
Boma-Matadi 130 km	Travaux de réhabilitation de la route revêtue
Kinshasa - Matadi 330 km	Travaux de construction du pont Mpozo, d'élargissement et d'entretien de la route
Nsele-Lufimi 95 km	Travaux de réhabilitation de route revêtue
Lufimi-Kwango 57 km	Travaux de réhabilitation de route revêtue
Kwango-Kenge 73 km	Travaux de réhabilitation de la route revêtue
Batshamba-Tshikapa 252 km	Travaux d'ouverture de route en terre et de construction des ponts Loange et Lovua
Tshikapa-Kananga 253 km	Travaux de route en terre
Kananga – Mbuji-Mayi 183 km	Travaux de bitumage
Mbuji-Mayi-Muene-Ditu 130 km	Travaux de renforcement de chaussée revêtue
Muene-Ditu-Kamina- Nguba 769 km	Travaux d'ouverture de la route en terre
Nguba-Likasi 62 km	Travaux de réhabilitation de la route sur financement BOT
Likasi-Lubumbashi 125 km	Travaux de réhabilitation de la route bitumée
Lubumbashi-Kasumbalesa 90 km	Travaux de modernisation

AXE DE DESENCLAVEMENT CENTRE - NORD-EST

Kamituga – Kasongo 300 km	Poursuite des travaux de réouverture de route en terre
MbujiMayi-Kabinda- Kasongo 520 km	Travaux de réouverture de route en terre
Kasongo – Kindu 230 km	Travaux de réouverture de route en terre
Lubutu-Kindu 373 km	Travaux d'ouverture de la route et de construction des ponts Lubutu (100 m) et Ulindi (300 m)
Kisangani-Lubutu 204 km	Travaux d'ouverture de route en terre

<u>AXES DE DESENCLAVEMENT DU CENTRE</u>	
Kananga – Bena-Dibele – Lodja – Ikela 780 km	Travaux d'ouverture de route en terre
Ilebo – Kananga 400 km	Travaux d'ouverture de route en terre
Bokatola-Boende-Ikela- Opala-Kisangani 828 km	Travaux d'ouverture de route en terre

<u>ROCADE EST</u>	
Lubumbashi-Kasomeno- Pweto 437 km	Travaux de bitumage
Kalemie-Pweto 463 km	Travaux de réouverture de la route en terre, puis de bitumage
Uvira – Fizi 130 km	Travaux d'ouverture de la route en terre puis de bitumage
Bukavu – Uvira 140 km	Travaux de bitumage et de réhabilitation
Bukavu-Kavumu 35 km	Travaux de réhabilitation de route bitumée
Beni-Niania-Kisangani 751 km	Travaux de bitumage
Bafwasende-Niania 180 km	Travaux de réouverture de route en terre

<u>RESEAU INTERIEUR DU NORD ET SUD-KIVU</u>	
Beni-Kamango 76 km	Travaux de réhabilitation
Goma-Walikale 272 km	Travaux de réhabilitation
Sake-Masisi-Walikale 221 km	Travaux de réouverture de route en terre
Kavumu-Minova (140 km) Kitutu-Shabunda (80 km)	Travaux de réhabilitation et d'entretien
Butembo- Kanyabayonga (167 km) Rutshuru-Ishasha (63 km) Rutshuru-Bunagana (27 km)	Travaux de réhabilitation et d'entretien
Fizi – Minembwe – Mwenga 243 km	Travaux de réouverture de route en terre

<u>AXES DE DESENCLAVEMENT DU NORD DU PAYS</u>	
Mbau-Kamango-Nobili 10 km	Travaux de renforcement de route revêtue
Bunia-Djugu-Mahagi 167 km	Travaux d'ouverture de route en terre
Djugu-Aru-Aba 315 km	Travaux d'ouverture de route en terre
Niania-Isiro 235 km	Travaux d'ouverture de route en terre

<u>AXES DE LIAISON NORD-EST – NORD-OUEST</u>	
Kisangani-Buta-Bunduki; Dulla-Bondo 650 km	Travaux d'ouverture de route en terre
Lisala – Bumba – Bunduki 520 km	Travaux d'ouverture de route en terre
Akula-Gemena-Mbari 168 km	Travaux d'ouverture de route en terre
Mbari-Libenge; Boyabo-Zongo 224 km	Travaux d'ouverture de route en terre

<u>AXES DE DESENCLAVEMENT DU CENTRE-SUD</u>	
Kalemie-Nyunzu 194 km	Travaux de réouverture de route en terre
Lwambo-Mitwaba	Travaux de réouverture de route en terre
Kamina-Kabondo Dianda-Kinkondja- Malemba Nkulu-Manono 447 km	Travaux de réouverture de route en terre

<u>AXES DE LIAISON DU SUD-OUEST</u>	
Kolwezi – Kasaji – Dilolo 589 km	Travaux d'ouverture de route en terre

<u>AXES DE LIAISON NORD-OUEST – SUD-OUEST</u>	
Mongata – Bandundu – Mpoko ; RN1 – Mpoko – Inongo - Mbandaka 1090 km	Travaux de réouverture de route en terre
Kenge – Popo-Kabaka – Kasongo-Lunda 376 km	Travaux de réouverture de route en terre

b. Ponts

- Réhabilitation de 13 ponts dans les provinces à raison de :
 - 1 pont à Luozi dans le Bas-Congo ;
 - 3 ponts (Lofoyi I, Lofoyi II et Loka) à l'Equateur ;
 - 5 ponts (Epulu I et II, Ituri I, Tshopo I et II) dans la Province Orientale, 1 pont à Niemba au Katanga ;
 - 3 ponts (Makole, Lomela et Lukeni) au Kasai – Oriental.

c. Bacs

- Réhabilitation et réparation de 19 bacs repartis comme suit :
 - 3 bacs (Makole, Lomela et Lukeni) dans la province de Bandundu ;
 - 4 bacs à Bolomba, Boende, Ikela et Yakoma à l'Equateur ;
 - 5 bacs à yatolema, Isangi, Yangambi, Yate et Banalia dans la Province Orientale ;
 - 4 bacs à Niemba, Kiambi, Kasenga et Pweto au Katanga ;
 - 2 bacs à Lomela et à Bena Dibele au Kasai – Oriental ;
 - 1 bac à Pulu au Kasai – Occidental ;
 - 1 bac à Yumbi dans le Maniema.

d. Autres actions

- Acquisition des matériels pour 16 brigades de l'Office des Routes en vue de mieux quadriller tout le territoire national ;
- Réhabilitation de 5 centres de formation de l'Office des Routes, à savoir : Kisangani, Kasangulu, Kikwit, Lubumbashi et Bukavu ;
- Equipement de trois brigades de l'Office des Routes à Bukavu, Beni et Goma, afin de réhabiliter environ 1.000 Km de réseau du Nord et du Sud-Kivu.

2. Voiries

- Réhabilitation de 30 km de voirie par chef lieu de province et 350 km de voirie à Kinshasa d'ici à 2011 ;
- Exécution des travaux de lutte antiérosive ;
- Acquisition du matériel pour les brigades de l'OVD dans les 11 provinces.

3. Chemins de fer

Dans le domaine des chemins de fer, les actions suivantes sont retenues :

- Modernisation des chemins de fer :
 - Matadi-Kinshasa : 366 km ;
 - Sakania-Ilebo : 1.833 km ;
 - Tenke-Dilolo : 522 km.
- Construction de chemins de fer :
 - Banana-Matadi : 147 km ;
 - Ilebo-Kinshasa : 1.015 km.
- Réhabilitation :
 - Chemins de fer des Uélé : 1.026 km
- Réhabilitation et construction
 - Chemins de fer urbains de Kinshasa : 180 km.

4. Aéroports

- Modernisation de l'Aéroport international de Ndjili ;
 - Réhabilitation des aéroports de Kavumu et de Loano.
-

3.2.2. Eau et Electricité

- Evaluation du plan directeur d'approvisionnement en eau potable en milieu urbain ;
- Restructuration, dans le cadre de la loi portant réforme des entreprises publiques et désengagement de l'Etat dans le secteur du portefeuille, de la Regideso et de la SNEL, afin d'offrir les meilleurs services à la population, en associant les ETD dans la gestion des réseaux de distribution et/ou de production;
- Achèvement des chantiers d'adduction d'eau en cours ;
- Poursuite de l'effort de mobilisation des fonds auprès des institutions bilatérales et multilatérales ainsi qu'auprès des partenaires privés pour la réalisation du chantier « eau et électricité » ;
- Création, avec le concours des communautés de base, de nouveaux points d'eau et l'amélioration du réseau de distribution en vue d'élargir l'accès à l'eau potable au plus grand nombre de Congolais ;
- Construction de mini-réseaux alimentant des bornes fontaines dans les quartiers périphériques ;
- Adduction d'eau potable dans certains milieux urbains, semi-urbains et ruraux par des systèmes de forage des puits combinés au système solaire photovoltaïque ou éolien ;
- Construction des micros-centrales électriques pour améliorer la fourniture de l'électricité ;
- Réhabilitation des services d'hydraulique rurale ;
- Application des textes juridiques portant mesures de protection des sources, nappes acquièrès souterraines, lacs et cours d'eau ainsi que celles se rapportant à la prévention de la pollution et du gaspillage d'eau ;
- Réhabilitation et fiabilisation des barrages d'Inga, Zongo, Mobayi, Mpiana-Mwanga, Bendera, Ruzizi, Tshopo ;
- Recherche du financement des travaux de construction des centrales hydroélectriques de Katende, Busanga, Nzilo II, Semuliki, Lowa, Kasiru, Kiliza, Ruzizi 3 ;
- Construction de la deuxième ligne THT 400 Mgw INGA-KINSHASA ;

- Soutirage du courant électrique à Tshimbulu, sur la ligne THTCC, Inga-Kolwezi, de 200 Mw pour l'alimentation électrique des deux Kasai (coût du projet : 200 millions de USD) ;
- Finalisation de l'élaboration du projet de code de l'électricité et de ses textes d'application ;
- Poursuite de l'électrification rurale et des grandes agglomérations du pays, en partant des chefs lieux des provinces et des districts jusqu'aux territoires ;
- Développement des énergies nouvelles et renouvelables ainsi que l'exploitation du gaz méthane du lac Kivu ;
- Production locale de certains équipements électriques et consommables ainsi que des produits de traitement de l'eau et des tuyaux en PVC.

3.2.3. Santé

- Poursuite de la prévention des épidémies ;
- Assainissement du cadre de vie et restauration de l'hygiène alimentaire par la réhabilitation de la police sanitaire et la voirie dans toutes les circonscriptions et au niveau des frontières ;
- Approvisionnement en médicaments et en intrants spécifiques.
- Construction au centre ville de Kinshasa d'un hôpital de 450 lits;
- Construction de 31 hôpitaux de 150 lits en pré-fabriqués à raison d'un hôpital par province ;
- Construction de 145 centres de santé de 50 lits en pré-fabriqués à raison d'un centre de santé par territoire.

3.2.4. Education

- Construction de 2 centres de formation aux métiers des bâtiments et travaux publics à Kinshasa et à Lubumbashi ;
- Construction de 2 universités ;
- Allocation des frais de fonctionnement aux 26.000 écoles publiques ciblées (projet PURUS/Banque Mondiale : 45.000.000 USD);

- Réhabilitation des salles de classe pour 260 écoles (projet PARSE/Banque Mondiale : 150.000.000 USD)
- Prise en charge de l'assurance scolaire pour les élèves du primaire du secteur public (projet DFID : 800.000 USD) ;
- Allègement de la charge des parents (projet USAID : 465.000 USD) ;
- Fourniture des manuels scolaires de Français et Maths aux élèves de 1ère et 2ème années primaires (PARSE/Banque Mondiale : 20.000.000 USD) ;
- Mise en place du système d'information pour la gestion de l'éducation (projet BAD : 918.269 USD) ;
- Finalisation du recensement des enseignants et élaboration de la carte scolaire (projet DFID : 3.000.000 USD) ;
- Appui institutionnel aux services de l'EPSP (projet CTB : 1.200.000 USD) ;
- Réforme des programmes en vue de les adapter aux exigences du développement socioéconomique et politique de la RDC ;
- Modernisation des méthodes et matériels didactiques ;
- Renforcement du corps des Inspecteurs de l'EPSP et de l'ESURS ;
- Association des universités et instituts supérieurs aux études de faisabilité des projets publics ;
- Réhabilitation des écoles à raison de trois écoles par territoire dans le cadre de l'approche participative de la communauté de base, par la mise à leur disposition des tûles ;
- Elaboration d'une nouvelle loi-cadre sur l'éducation ;
- Mise en place d'un système de gestion des effectifs ;
- Réhabilitation des centres de formation de Kisangani et d'autres centres à travers le territoire national.

3.2.5. Emploi

- Création d'emplois à la suite des travaux d'infrastructures à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) ;
- Renforcement des capacités en matière de formation professionnelle, d'élaboration et d'application des normes de travail ainsi que des normes industrielles et de gestion des conflits sociaux ;

- Amélioration des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'environnement de l'emploi ;
- Elaboration des mesures incitatives pour la facilitation des initiatives promotrices d'emploi ;
- Organisation d'un atelier en vue de l'adoption et de la validation du plan d'action national pour la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté ;
- Mise en œuvre du programme conjoint d'appui à l'emploi des jeunes en RDC ;
- Mise en place d'une commission interministérielle de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en RDC.

3.3. Amélioration des conditions de vie des populations

3.3.1. Lutte contre le VIH/sida

- Formulation et opérationnalisation d'une politique de prévention à travers :
 - l'extension de la campagne de vulgarisation contre le VIH/SIDA en dehors des villes ;
 - l'utilisation de la notoriété des leaders d'opinion, dont les vedettes (artistes, sportifs...), dans la lutte contre le VIH/SIDA ;
 - l'intensification de la campagne de prévention de proximité dans les quartiers ;
- Formulation et opérationnalisation d'une politique de communication dans la lutte contre le VIH/SIDA, notamment par la mise à contribution des écoles, universités, églises, médias ainsi que des FARDC et de la PNC;
- Formulation et opérationnalisation d'une politique nationale d'approvisionnement et de distribution des préservatifs ;
- Elaboration d'une politique nationale sur les Conseils et Tests Volontaires (CTV) ;

- Elaboration et opérationnalisation d'une stratégie incorporant, dans les programmes des écoles et universités, l'éducation sur le SIDA et la santé de reproduction;
- Elaboration et opérationnalisation d'une politique de prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA.

3.3.2. Genre, protection sociale, et groupes vulnérables

- Création de nouvelles structures d'encadrement de la femme et de la famille notamment les coopératives, les agences de micro-crédit, les orphelinats, et les crèches... ;
- Renforcement des organisations féminines ;
- Création des Agences de promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- Renforcement et modernisation des équipements de production en faveur des femmes et des familles ;
- Réhabilitation des centres de promotion féminine ;
- Restructuration et redynamisation des services administratifs et des mécanismes institutionnels ;
- Organisation des états généraux de la famille ;
- Mise en place et appui aux comités de pilotage du Programme National de la Promotion de la Femme Congolaise « PNPFC », groupes thématiques et réseautage ;
- Mise en place d'un programme de coopération internationale pour la promotion de la femme ;
- Soutien aux mesures de mise en œuvre de la parité conformément à la Constitution ;
- Amélioration et mise en œuvre de la législation ;
- Sensibilisation de la femme à la santé de la reproduction ;
- Appui à la participation de la femme à la vie politique et au processus de prise de décision ;
- Lutte contre les violences faites à la femme et à l'enfant.
- Prise en charge de la scolarisation et de la formation des personnes avec handicap ;